



**HAL**  
open science

## Donner place aux personnes décédées de la frontière franco-italienne. Architecture mémorielle et lutte des traces (2015-2024)

Sarah Bachellerie, Cristina del Biaggio, Morgane Dujmovic, Philippe Hanus,  
Baptiste Soubra

### ► To cite this version:

Sarah Bachellerie, Cristina del Biaggio, Morgane Dujmovic, Philippe Hanus, Baptiste Soubra. Donner place aux personnes décédées de la frontière franco-italienne. Architecture mémorielle et lutte des traces (2015-2024). Mémoires en jeu, 2024, 21, pp.40-47. hal-04951754

**HAL Id: hal-04951754**

**<https://hal.science/hal-04951754v1>**

Submitted on 17 Feb 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

N° 21 AUTOMNE 2024

MEMORIES AT STAKE

# MÉMOIRES EN JEU

Enjeux de société  
Issues of society

## FOCUS

Penser avec, après  
et malgré le 7 octobre

30 ans après, le génocide  
des Tutsi du Rwanda

**Beata Umubyeyi Mairesse**

## ENTRETIEN

Retour au SHTTL

**Ady Walter**



**DES STATUES  
POUR MÉMOIRE ?  
COLONIALISME ET ESPACE  
PUBLIC EN FRANCE**

**STATUES FOR  
MEMORY? COLONIALISM  
AND PUBLIC SPACE  
IN FRANCE**

# DONNER PLACE AUX PERSONNES DÉCÉDÉES DE LA FRONTIÈRE FRANCO-ITALIENNE

## Architecture mémorielle et lutte des traces (2015-2024)

**D**epuis 2015, la ligne de démarcation franco-italienne est un des terrains où s'expriment de façon explicite les formes contemporaines du brutalisme (Mbembé) envers les personnes exilées (Bachelier ; Dujmovic & Duffey). Ce régime frontalier, caractérisé par la violence, est une forme de gouvernement des corps migrants (Defossez & Fassin) qui se manifeste désormais par la non-assistance aux individus et l'éventualité de la mort durant le passage illégalisé de la frontière, voire comme un ordre « nécropolitique » déployé contre certaines catégories de populations en migration.

Dans différentes régions de la frontière franco-italienne, comme en d'autres territoires situés aux confins et au cœur de l'Europe, des membres de la société civile (ONG humanitaires, associations locales, collectifs citoyens ou simples individus) se mobilisent pour identifier les personnes décédées, organiser des cérémonies funéraires et prendre contact avec les familles des victimes (Kobelinsky & Furri). Ils et elles se substituent aux acteurs publics, qui ne prennent pas en charge ces tâches lorsque les décès concernent des personnes étrangères en situation dite « irrégulière ».

Au pont Saint-Ludovic, situé entre Vintimille et Menton, un mémorial a été créé le 6 février 2023 pour entretenir le souvenir des décès à la frontière franco-italienne depuis 2015. Un an plus tard, à Briançon (Hautes-Alpes), des acteurs de la solidarité ont également dédié un cairn-mémorial aux personnes exilées mortes ou disparues entre Oulx (Piémont), Briançon et Modane (Savoie). Cette forme d'« activisme de la douleur » (Kobelinsky & Le Courant, p. 63) permet de dépasser les émois conjoncturels et éphémères qu'impose le traitement politico-médiatique des corps défunts aux frontières en subvertissant le registre de l'invisibilisation et de l'anonymisation mis en œuvre par les pouvoirs publics. L'érection de tels mémoriaux pointe symboliquement la responsabilité des États dans la mise en œuvre de politiques migratoires mortifères, comme dans l'inaction et la silenciation face aux effets tragiques de celles-ci.

Cette contribution pose la question du droit à la mémoire pour les morts indignes (Butler). Au-delà de la ritualité funéraire et de la dignification des personnes décédées, l'analyse du film des événements, au plus près du terrain, montre que ces actes civico-mémoriels s'appuient sur un militantisme de solidarité (Siméant) qui fédère, aux côtés des personnes exilées, des organisations et individus d'horizons variés. Leurs actions s'inscrivent dans l'héritage des luttes de la migration des années 1970, notamment autour des enjeux de reconnaissance et de réparation. Ce faisant, nous nous intéresserons également aux mécanismes politiques qui couvent derrière la légitimation – ou non – d'un espace commémoratif et qui président au choix de son emplacement. Les mémoriaux de Briançon et de Menton-Vintimille, par leur matérialité, viennent ainsi cristalliser une dimension idéelle de l'espace social et des luttes qui le traversent. Les discours polyphoniques (parfois antagonistes) qui entourent leur érection-destruction-reconstruction interrogent la portée de cette monumentalisation des décès aux frontières, questionnent le rituel qui l'entoure, et permettent de saisir l'indifférence ou au contraire les polémiques qu'ils suscitent.

### INVISIBILITÉ DE LA MORT AUX FRONTIÈRES

Depuis 2015 et la construction politico-médiatique d'une prétendue « crise migratoire » en Europe, les pays de l'arc alpin ont rétabli les contrôles à leurs frontières internes, au motif officiel de lutter contre la menace terroriste, mais avec pour deuxième objectif de renforcer le contrôle des migrations. Cette décision a entraîné une augmentation importante du nombre de décès durant la traversée des Alpes, 87 depuis 2015<sup>1</sup>.

À la frontière franco-italienne, des forces supplétives (gendarmes mobiles, CRS, militaires) sont déployées en complément de la police aux frontières, désormais équipée

[1] On en dénombre 173 depuis 1993, dont 77 % entre 2015 et fin juin 2024 : <https://labexitem.fr/projets/disfrontalp-frontieres-alpines-et-enjeux-migratoires/>.

de technologies lui permettant de repérer les « étrangers en situation irrégulière ». De telles pratiques ciblées prennent parfois la forme de traques policières qui exposent les personnes racisées à mille dangers, les obligeant à emprunter des itinéraires hasardeux, fréquemment enneigés, au risque de se blesser, de se perdre et de passer de nombreuses heures dans le froid. Dès 2015, 48 décès consécutifs à ces contrôles ont été recensés sur la frontière littorale, de Vintimille à Nice, et 12 sur la frontière haute-alpine, portant à 60 le nombre d'individus ayant trouvé la mort sur la ligne de démarcation franco-italienne. De nombreuses autres personnes ont été grièvement blessées lors de la traversée : pour la seule période de mai 2017 à novembre 2018, l'hôpital de Briançon a recensé 377 cas de traumatologie liés à des chutes, des blessures, ainsi qu'à des pathologies liées au froid (Lecarpentier).

Comme l'a montré Carolina Kobelinsky, « [l]es morts [aux frontières] ne sont plus seulement des morts *en* migration mais bien des morts *de* la migration, c'est-à-dire des décès qui sont une conséquence de la migration ou, plus exactement, le produit des politiques migratoires » (Kobelinsky). La frontière est ainsi le lieu où s'affrontent deux conceptions de la vie : celle qui fait du respect de la dignité des personnes migrantes un principe supérieur et celle qui, au nom de la souveraineté de l'État, autorise leur interpellation, leur privation de liberté, voire leur disparition.

### MOURIR AUX FRONTIÈRES : DE LA DISPARITION À LA VISIBILISATION

Comme l'écrit Mathilde Ravetto, « les personnes exilées ne prennent de place en tant qu'êtres humains ni dans les discours, ni sur le territoire où elles sont décédées », leur mort n'ayant fait l'objet d'aucune déclaration publique de la part des autorités des localités frontalières. Les corps sont rarement identifiés et les informations relayées dans la presse locale très parcellaires. Celles-ci contribuent à la déshumanisation des défunts en véhiculant une vision stéréotypée du « migrant mort », sans que l'on puisse reconstituer « l'enchaînement légal » qui pourrait prouver les liens de causalité entre le contrôle de la frontière et la mort de l'individu (Verweijen).

À la brutalité du décès s'ajoute une autre forme de violence : l'absence de réponse aux questions qu'un corps sans vie suscite. Pour la plupart des morts de la frontière, le décès est avant tout une disparition, soit l'inhumanité même. Pas de date. Pas de visage. Pas de nom (donc pas de généalogie), parfois un prénom (qui n'est pas nécessairement celui de l'état civil) ou un surnom. Souvent, une appartenance nationale. Pas de lieu d'inhumation, ou alors un espace relégué dans un cimetière. Aucune trace.

Tandis que les gouvernements français et italien en appellent au renforcement des contrôles policiers, des voix citoyennes s'élèvent pour dénoncer leurs conséquences mortifères. Activistes organisés en réseaux transnationaux

et bénévoles solidaires établissent ainsi des contacts avec les compatriotes des personnes défuntes pour les identifier, mais aussi pour leur rendre un dernier hommage à proximité du lieu du décès.

Les réseaux solidaires de Briançon et Vintimille mettent désormais la question de la mort au centre de la lutte contre le régime des frontières et s'inscrivent dans un vaste mouvement international qui organise, le 6 février – anniversaire du massacre de Tarajal<sup>2</sup> – une journée internationale de « Commémor'Action », s'accompagnant de mobilisations pour les droits des personnes en migration.

### UN RITUEL DE DIGNIFICATION DES MORTS DE LA FRONTIÈRE

Dimanche 6 novembre 2022, suite au décès d'Ahmed Safi, un Afghan de 19 ans percuté par une voiture à Vintimille, des militantes et militants se rassemblent au poste-frontière du pont Saint-Louis pour honorer sa mémoire. Une trentaine de personnes venues des communes voisines françaises et italiennes se réunissent sur le terre-plein face au poste-frontière, sur lequel elles déposent des bougies et des fleurs. Des prises de parole spontanées ont lieu, en français, en anglais et en italien, également traduites en arabe. L'assemblée interprète ensuite *Gorizia*, chant antimilitariste italien, dont les paroles ont été adaptées à la situation – « *Ventimiglia tu sei maledetta* » (Vintimille, tu es maudite) –, pour favoriser l'expression individuelle et collective des émotions, allant du chagrin à la colère.

Lundi 30 octobre 2023, Briançon. Sous une pluie battante, une centaine de personnes arpentent les rues de la ville pour pleurer la mort d'un exilé. « Un mort de plus. Un mort de trop » ou « La frontière tue » peut-on lire sur les banderoles. « Combien de morts faut-il attendre et atteindre pour que la préfecture mette en place des conditions d'accueil dignes de ce nom ? Ça éviterait à tout le monde de courir des risques inconsidérés », se demande une bénévole dans le cortège. Le jour précédent, un jeune originaire d'Afrique subsaharienne a été retrouvé mort noyé dans la Durance, aux portes de la ville. Partagés entre un sentiment de culpabilité, d'exaspération et un besoin de réparation, collectifs humanitaires et associations de défense des droits humains s'associent aux familles des victimes des violences aux frontières pour tenter de leur redonner un visage humain.

Mardi 6 février 2024, Briançon. Au-delà des murs d'enceinte de la cité Vauban, sur une petite butte qui domine les gorges de la Durance, quelques activistes s'affairent, une truelle à la main : « *C'était 6 heures du matin, le soleil n'était pas levé. On était là, on a pris des cailloux, du mortier et du ciment. On a construit un cairn, vers le pont d'Asfeld. Ça fait une jolie montagne. Dessus, il y a les plaques de*

(2) Le 6 février 2014, quinze personnes ont perdu la vie en tentant de rejoindre l'enclave espagnole de Ceuta après avoir été violentées par les autorités.





© Baptiste Soubra

Érection du cairn-mémorial de Briançon le 6 février au petit matin.

> chacune des personnes qui sont décédées [...]. Ensuite il y a une banderole qu'on a déployée depuis le pont d'Asfeld, une immense banderole. Et puis, on a frissonné un peu. Et puis, les flics sont venus, on est partis. Ce mémorial, il tient à rendre hommage aux douze personnes mortes et disparues à la frontière franco-italienne, entre Oulx et Briançon depuis 2018. Nous demandons des voies de passage sûres et légales. Une route goudronnée existe entre l'Italie et la France. Nous réclamons qu'elle puisse être empruntée, sans discrimination de couleur de peau ou de papiers. Les personnes décédées ont des noms et des familles et nous refusons collectivement que leurs noms soient oubliés. Il y a donc Blessing, Mamadi, Mohamed, Tamimou, Mohamed, Mohammed, Ullah, Moussa, Mohamed, Mahdi. Ainsi que les personnes disparues : Douala, Fahallah. Nous proposons une minute de silence en hommage à ces personnes ». Les mots choisis, prononcés avec clarté et émotion, semblent chercher une tonalité ajustée aux circonstances tragiques auxquelles ils font référence comme au contexte d'énonciation. En début de soirée, dans le centre-ville de Briançon, près de 150 personnes se réunissent pour une « grande Commémor'Action des morts des frontières » ; la plupart d'entre elles se connaissent, vivent dans le Briançonnais ou se sont déjà croisées dans les réseaux de solidarité ou



© Morgane Dujmovic

Le cortège de la Commémor'action du 6 février 2024 à Briançon.

autour d'autres actions militantes. On observe une minute de silence, à laquelle met fin l'interprétation de l'*Estaca* de Lluís Llach par une fanfare. Différentes prises de parole se succèdent ensuite. C'est l'occasion de lire des témoignages de pensionnaires du Refuge de Briançon qui racontent leur expérience migratoire et de rappeler le contexte frontalier dans lequel s'inscrivent ces morts.

Le cortège emprunte ensuite un chemin qui longe la Durance, où les corps de Blessing Matthew et de Mahdi Youssouf ont été retrouvés respectivement le 7 mai 2018 et le 29 octobre 2023 (Bachelier *et al.*). L'itinéraire n'est pas choisi au hasard : c'est en direction du pont d'Asfeld – là où la dernière personne est décédée – que la foule chemine lentement. Dans la nuit tombée, les dizaines de bougies allumées créent une atmosphère de procession funéraire.

Sur l'esplanade qui fait face au cairn-mémorial, l'assemblée est invitée à écouter les messages, tour à tour véhéments ou reconnaissants, de personnes exilées. Des inscriptions lumineuses telles que « leur vie, notre lumière », bien visibles dans la nuit, sont ensuite déposées sur le monument.



© Morgane Dujmovic

Inscription lumineuse au pied du cairn-mémorial de Briançon.

Le rituel « ré-inscrit » la personne défunte dans la parole des vivants et apparaît comme la condition même de cette parole sur les morts. Le « monument aux mortes et morts de la frontière » est ainsi l'enjeu d'une construction symbolique, à la fois lieu physique et lieu d'imagination pour le « repos des défunts ». La ou le *décédé* que produit la mort biologique devient alors un *mort* que prend en charge la ritualité autour du monument. Les travaux des anthropologues nous rappellent qu'aucune société ne peut se débarrasser des morts, pas même des dépouilles de soldats ennemis durant les guerres (Baudry). La cérémonie de Briançon exprime donc le fait que ces « morts indignes » sont aussi « nos morts ». Elle participe ainsi à la ré-humanisation des morts déshumanisés.

Les commémorations sont également l'occasion de faire surgir les morts de la frontière dans l'espace médiatique. La Commémor'Action du 6 février 2024 à Briançon s'est accompagnée d'une campagne de sensibilisation initiée par Médecins du Monde, Tous Migrants, Refuges Solidaires, La

Cimade, le Secours Catholique, au moyen d'affiches géantes sur lesquelles on pouvait lire des formules-chocs du type « Migrer pour vivre pas pour mourir ». Jugée « trop politique » par l'entreprise gestionnaire de l'affichage public, cette campagne s'est vue écartée en dernière minute des panneaux publicitaires de l'agglomération. Au même moment, le quotidien *L'Humanité* publie une tribune signée par une centaine de personnalités<sup>3</sup>, relayée sur les réseaux sociaux par des « influenceurs » qui ont ainsi donné une visibilité internationale à cette initiative. À Vintimille le premier rassemblement en hommage à Ahmed Safi, alors non identifié, a également été relayé sur les réseaux sociaux. La vidéo a été vue par son oncle résidant en Belgique qui, pris d'un doute, a voyagé jusqu'à Vintimille où il a pu identifier le corps de son neveu.

### LE CAIRN COMME ARCHITECTURE MÉMORIELLE

Le mot cairn désigne un amas artificiel de pierres, placé à dessein pour marquer un lieu particulier ou indiquer une direction. Dans les Alpes, le cairn est un repère visuel susceptible de guider les voyageurs égarés sur un itinéraire pédestre peu marqué au sol. Il indique également un espace mortuaire. En haute montagne, il signale le lieu de décès d'alpinistes, de soldats ou de maquisards (Petit). Le « cairn-mémorial » de Briançon révèle les aspirations du collectif qui l'a érigé à lui conférer une symbolique édifiante, celle du « livre de pierre » susceptible de parler au plus grand nombre de visiteurs. La découverte d'un tel monument éveille en effet la curiosité. On vient à sa rencontre, on le scrute, on le photographie. On s'en imprègne. Son allure de sentinelle interpelle le passant et suscite bien des réactions, que ce soit de rejet (xénophobe ou raciste) ou à l'inverse d'empathie ou de compassion. Le cairn possède ainsi une dimension esthétique autant que civico-politique.



© Baptiste Soubra

Le cairn-mémorial de Briançon.

[3] <https://www.humanite.fr/en-debat/briancon/hommage-a-elles-et-ceux-qui-ont-eu-le-courage-de-fuir-ne-laissons-pas-notre-ideal-europeen-mourir-aux-frontieres>.



Le mémorial du pont Saint-Ludovic à proximité du poste-frontière de Menton-Vintimille.

À Vintimille, c'est aussi la pierre qui a été choisie pour le mémorial érigé à proximité du poste-frontière du pont Saint-Ludovic. Des lauzes ont été ramassées dans la montagne les jours précédents, et peintes avec les noms des personnes décédées ou de la mention « N. N. » (*nomen nescio*, sans nom) pour les personnes non identifiées, puis disposées en cercles concentriques sur l'herbe. Lors de son inauguration, le 6 février 2023, des fleurs et des bougies embellissent l'esplanade, rapprochant l'installation des traditionnels monuments funéraires. Des banderoles, disposées par terre pendant la commémoration (et celles qui suivront), rappellent cependant la dimension politique du mémorial. Vincent Veschambre a montré que la patrimonialisation est révélatrice de la place occupée par les différentes classes sociales : les mémoires des groupes dominés ne subsistent que sous la forme de traces précaires, détruites ou transformées, alors que les mémoires des classes dominantes marquent symboliquement l'espace par l'architecture, la toponymie, la statuaire, etc. (Veschambre). En ce sens, la construction de ce mémorial marque une étape supplémentaire dans la réappropriation contestataire de l'espace du pont Saint-Ludovic par les subalternes. Alors que la mémoire des personnes en migration n'y existait que sous forme de « traces » discrètes et peu visibles (graffitis, manifestations ponctuelles), le mémorial constitue une empreinte durable inscrivant dans le paysage la contestation des effets mortifères des politiques migratoires. L'inscription dans le temps-long de ce modeste monument est renforcée par l'acte de planter un olivier au centre du terre-plein.

Le cairn de Briançon est un édifice bien visible depuis les remparts de la haute ville, en direction du pont d'Asfeld. Telle une vigie dominant les gorges de la Durance, il est surmonté d'une planchette de bois sur laquelle a été pyrogravé : « Mémorial aux mort.es des frontières ». Lorsqu'on s'en approche on découvre que, sur de fines feuilles >



Stèle mémorial Saint-Ludovic. Trad italien : « ce mémorial est dédié aux personnes victimes de racisme et des violences à la frontière, de 2015 à nos jours ».

> d'ardoise, ont été gravés les prénoms des personnes décédées durant la traversée de la frontière franco-italienne, à quelques kilomètres de là. Dans les heures et les jours qui ont suivi son érection, des passants l'ont agrémenté de bougies, bouquets de fleurs et de plusieurs paires de bottes de neige.

À proximité, sur un petit panneau en bois, un texte accompagné d'une carte situant précisément les lieux et la date du décès de personnes désignées par leur prénom, donne quelques explications sur la raison d'être de ce « monument du souvenir ». Ce panneau n'est pas sans évoquer ceux d'un parcours didactique baptisé « chemins de la mémoire », qui propose aux visiteurs de découvrir quelques sites liés au patrimoine des fortifications de la frontière... Mais ce qu'il (re)présente relève d'une autre topographie de la mémoire.

En Italie voisine, le collectif Bandite, en collaboration avec l'association On Borders et le collectif Sentieri solidali, a imaginé une autre forme d'hommage, une « promenade sonore et œuvre d'immersion »<sup>4</sup> à partir du village frontalier de Clavière, proche du Montgenèvre. La narratrice de ce parcours mémoriel, que l'on peut écouter au moyen d'un smartphone, interroge : « *Ci pensi mai a quelli che non sono più ?* » (Ne penses-tu jamais à celles et ceux qui ne sont plus ?). Simona Sala, du collectif Bandite, imagine développer d'autres propositions : « Vu qu'on n'autorise pas les rassemblements, qu'on détruit les monuments matériels, des parcours sonores peuvent déjouer ces interdictions ; la mémoire serait portée par les gens qui s'arrêtent écouter les sons dans les étapes du parcours. Les forces de l'ordre ne peuvent pas arrêter des personnes qui sont en train d'écouter des voix dans leurs casques. »<sup>5</sup> Le souvenir pourrait

(4) <https://onborders.altervista.org/presenti-mai-assenti-camminata-sonora-e-opera-dimmersione-sulle-rotte-migranti/>.

(5) Entretien avec Cristina Del Biaggio, avril 2024.

ainsi être entretenu par chaque personne qui s'arrête sur une des étapes de ce singulier parcours rendant hommage à des personnes qui ont fréquenté ces paysages sans y laisser de trace. De tels dispositifs sonores constituent autant de manières de lutter contre l'effacement structurel, dans l'espace public, de la mémoire des personnes exilées.

### QUAND LES MORTS REPRENENT PLACE DANS L'ESPACE DE LA FRONTIÈRE : LE SENS DE L'EMPLACEMENT

La localisation géographique, la topographie du site mémoriel et le contexte local contribuent à la construction du sens, en particulier dans le cas d'un mémorial *ex situ*. Jusqu'à présent, certaines personnes décédées aux frontières ont été enterrées dans les marges des cimetières municipaux du Briançonnais, ce qui est révélateur de la place qu'elles occupent dans l'ordre social. L'érection de mémoriaux sur des sites fréquentés vise ainsi à contester cet ordre et à remettre les personnes décédées au cœur de la cité.



Tombe de Blessing Matthew, cimetière de Prelle (Hautes-Alpes).

À Briançon, il s'agit d'un espace commémoratif *ex nihilo*, édifié non pas sur le site où les disparitions se sont produites, mais dans un contexte urbain où il est susceptible de toucher un public plus large. Le choix du site n'est pas anodin : le secteur dénommé « porte de la Durance » a des liens étroits avec la tragédie et la communauté affectée, puisque plusieurs cadavres de personnes exilées ont été retrouvés dans la rivière et que le dernier décès a eu lieu à proximité de ce pont. L'emplacement situé dans la ville patrimonialisée, au milieu des vieilles pierres du mur d'enceinte de la cité Vauban, est lui aussi significatif. L'esplanade sur laquelle il est édifié est assez vaste pour accueillir le monument comme le cérémonial qu'il institue, appelant une assemblée importante. Lieu de déambulation, espace de rassemblement, cet espace de commémoration est visible de toute part. Durant leurs pérégrinations quotidiennes, habitants et villégiateurs peuvent ainsi lever les yeux pour adresser une pensée aux disparus ; le regard, continuant son trajet ascendant, est amené à se poser sur



les forts qui dominent la ville, symboles du nationalisme de frontière, sur les montagnes, mais aussi sur la zone frontière du Montgenèvre d'où cheminent les personnes exilées. À quelques centaines de mètres du cairn se trouve le monument aux morts des conflits du XX<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'une stèle portant cette inscription « la ville de Briançon en reconnaissance aux troupes d'Afrique ayant pris part à sa libération. Septembre 1944 ». Célébration du « sang de l'étranger » (et du colonisé) mort pour la France d'un côté, rejet de l'étranger indésirable de l'autre.



Panneau d'interprétation « Chemins de mémoire en Briançonnais », devant le cairn. Sur la ligne d'horizon le Mont Chaberton à la frontière franco-italienne.

Le sens que les protagonistes confèrent à l'emplacement de l'artéfact révèle un étonnant ordonnancement des places dédiées au souvenir des morts et des tensions que peuvent générer les vocations plurielles d'un même lieu : la mémoire légitime « patrimonialisée » des fortifications de la frontière, rebaptisées « sentinelles des Alpes » par l'ingénierie touristique, et la mémoire illégitime – aux yeux des pouvoirs publics – des « migrations » et des victimes de la violence des frontières (Hanus).

Au pont Saint-Ludovic de Vintimille, il s'agissait de se réapproprié l'espace symbolique du poste-frontière pour en faire un lieu de contestation, comme à l'été 2015 où il a été occupé par des personnes revendiquant le droit de demander l'asile en France. Le *Presidio dei Balzi Rossi* a alors pris la forme d'un camping autogéré installé sur les rochers en contrebas du poste-frontière pendant tout un été (Trucco). Après leur expulsion, il est resté un lieu de rassemblement pour des manifestations transfrontalières. Du point de vue de son usage légitime, le « poste-frontière » demeure un lieu de mise en scène spectaculaire du contrôle migratoire, occupé quotidiennement par une dizaine de camions de la gendarmerie mobile, et filmé régulièrement par les journalistes. Le jour de la commémoration, les équipes de télévision qui tournaient des reportages sur les dispositifs de contrôle à la frontière, prises de cours, se sont mises à filmer le rassemblement contestataire. Elles ont alors été interpellées par une personne soudanaise résidant



Dans les rues de Briançon, les murs ont la parole.

à Vintimille, qui a voulu mettre les journalistes face à leur responsabilité dans la déshumanisation des exilés.

Jeudi 29 février 2024, centre-ville de Briançon vers 17 heures. En cette période de vacances scolaires, les rues de la vieille ville s'animent une fois la journée de ski achevée. Des groupes de badauds, parmi lesquels nombre de villégiateurs étrangers, déambulent dans les fortifications de la cité Vauban en direction d'un des hauts lieux du patrimoine local : le pont d'Asfeld (monument historique inauguré en 1734) qui relie la vieille ville au fort des Têtes. Parmi les visiteurs qui se rendent sur la terrasse, d'aucuns prennent le temps de lire le panneau d'interprétation « chemins de la mémoire en Briançonnais » qui évoque la bataille des Alpes de juin 1940, mais peu osent s'aventurer jusqu'au cairn dont on devine à distance qu'il a à voir avec la mort : désintéret ? Pudeur ? Gêne ? Refus de se faire contaminer émotionnellement par un sujet douloureux pendant >



Des enfants découvrent le cairn-mémorial de Briançon.





© Baptiste Soubra

Les douze cairns-sentinelles de Briançon.

> la période des vacances ? Lorsqu'une famille de Français risque un regard, on leur explique de quoi il retourne, mais ces derniers ne posent aucune question (peur du prosélytisme ?). La présence de la mort « pendant les vacances » serait-elle intolérable ? Il arrive cependant que certains curieux s'approchent du mémorial, lisent les noms des victimes, et expliquent la situation à leurs enfants. Un groupe de chasseurs alpins en tenue s'est même attardé autour du cairn après avoir commenté le panneau sur la bataille des Alpes de 1940.

### UNE STÈLE DÉTRUITE ? DOUZE RECONSTRUITES !

Dans le Briançonnais, l'accueil des personnes exilées est un sujet clivant au sein de la population (Velay). Aussi l'érection du cairn-mémorial a-t-elle localement suscité quelques frictions. Si une partie des habitants a soutenu cette initiative en prenant soin du monument, une autre en a contesté la légitimité, à l'instar de la majorité municipale (divers droite), le maire ayant ordonné sa destruction en raison du caractère illégal de l'entreprise et du choix de l'emplacement sur un site touristique. S'en sont suivies une vive polémique au sein du conseil municipal et une bataille de communication entre les protagonistes du monument et la municipalité. Les « solidaires » ont interpellé le maire au nom de valeurs humanistes, tandis que ce dernier revendiquait le respect de la procédure et des contingences réglementaires. Arnaud Murgia s'est en effet positionné comme seul acteur légitime dans les décisions d'aménagement de l'espace public.

Mardi 26 mars 2024, l'élu met sa menace à exécution. Au lever du jour, les services techniques de la ville de Briançon procèdent à la démolition de la stèle. Sûr de son bon droit, l'édile réaffirme publiquement que le caractère illégal de l'érection du monument ne lui a pas laissé d'autre choix

que de le détruire. En revanche, pour les acteurs de la solidarité, le geste du maire s'apparente à une forme de « profanation » d'un espace sacré dédié aux morts invisibles de la frontière. « Comment dit-on qu'on regarde désormais une absence ? » s'interroge une militante de l'association Tous Migrants. La réponse des « activistes de la mémoire » ne s'est pas faite attendre : ils se sont empressés d'ériger, quelques heures après la destruction du mémorial, douze cairns, douze sentinelles, « comme un pied de nez adressé aux élus de la majorité municipale »<sup>6</sup>.

Au pont Saint-Ludovic, alors que les manifestations ont fait l'objet d'une forte surveillance policière – visant à empêcher toute nouvelle occupation de l'espace public –, le mémorial est resté en place jusqu'à aujourd'hui, bien qu'il ait été saccagé par des inconnus en septembre 2023 et aussitôt réaménagé par les acteurs de la solidarité. Il semblerait que cette initiative pacifique en hommage aux personnes décédées soit traitée par les pouvoirs publics avec davantage de respect que d'autres modes de contestation du régime frontalier.



© X

Mémorial du pont Saint Ludovic (Vintimille).

(6) <https://www.ledauphine.com/societe/2024/04/01/hommage-aux-morts-a-la-frontiere-une-stele-detruite-douze-autres-reconstruites>.

## CONCLUSION : MÉMOIRES CONTESTATAIRES ET « LUTTE DES TRACES » DANS L'ESPACE ALPIN

L'étude des mobilisations en faveur de la reconnaissance des mémoires de l'exil sur deux hauts lieux de la frontière franco-italienne met en évidence le fait que celles-ci soulèvent des questions d'ordre éthique et politique : comment rendre justice aux personnes qui décèdent en tentant de traverser les Alpes et rappeler qu'elles sont des victimes de la frontière ? Ces diverses initiatives de « contestation par le deuil » participent en effet d'une « lutte des traces » qui caractérise les espaces frontaliers, miroir de la « lutte des places » menée par les personnes en migration pour exister dans des espaces qui leur sont rendus hostiles. Les conflits de légitimité autour de la construction des monuments dédiés aux morts et mortes de la frontière vient cependant rappeler que tous les espaces ne sont pas prompts à accueillir la mémoire des défunts, de même que tous les défunts ne sont pas appelés à être commémorés en ces mêmes espaces. Ils mettent aussi en lumière le fait que l'interdiction de matérialiser une mémoire ne parvient jamais à empêcher que des commémorations aient lieu, défiant l'ordre spatial établi qui hiérarchise les vivants et les morts (Latté). Les monuments de Vintimille et Briançon s'inscrivent dans un paysage commémoratif hétérogène, articulant interventions artistiques et activisme (Hameršak). Ces différentes initiatives convergent cependant dans leur volonté de critiquer le régime frontalier européen et de défier les hiérarchies hégémoniques selon lesquelles certaines vies valent la peine d'être vécues, et d'autres non. /

**Sarah Bachelierie**, Université Grenoble Alpes (PACTE, LARHRA)

**Cristina Del Biaggio**, Université Grenoble Alpes (PACTE)

**Morgane Dujmovic**, CNRS, Université Grenoble Alpes (PACTE),  
Aix-Marseille Université (TELEMMé), ICM

**Philippe Hanus**, Ethnopôle « Migrations, Frontières, Mémoires »,  
Le Cpa (LARHRA)

**Baptiste Soubra**, citoyen-acteur de la solidarité du Briançonnais

### Œuvres citées

- Bachelierie, Sarah et al., 2022, « La mort de Blessing Matthew – Une contre-enquête sur la violence aux frontières alpines », <https://www.borderforensics.org/fr/enquetes/blessing/>.
- Bachelierie, Sarah, 2020, « La traque policière des étranger·es à la frontière franco-italienne (Hautes-Alpes) comme "maintien de l'ordre" social et racial », *Journal of Alpine Research|Revue de géographie alpine*, n° 108.
- Baudry, Patrick, 1999, *La Place des morts*, Paris, Armand Colin.
- Butler, Judith, 2005, *Vie précaire*, Paris, Amsterdam.
- Defossez, Anne-Claire & Didier Fassin, 2024, *L'exil toujours recommencé. Chronique de la frontière*, Paris, Seuil.
- Dujmovic, Morgane & Thibaud Duffey, 2023, « La vallée de La Roya : un terrain de chasse meurtrier dans l'espace Schengen », in Olivier Clochard (dir.), *Atlas des migrants en Europe. Approches critiques des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, p. 109.
- Hameršak, Marijana, 2024, « "Le passage" : Aiguiller la mémoire des morts des frontières », in Filippo Furri & Linda Haapajärvi (dir.), « "People not numbers" : Retrouver la trace des morts aux frontières », *De facto* [En ligne], n° 38.
- Hanus, Philippe, 2019, « Les secrets d'une frontière, à Modane et dans les Alpes franco-italiennes, de 1860 à nos jours. Traces, patrimoines et mémoires », *In Situ* [En ligne], n° 38.
- Kobelinsky, Carolina & Filippo Furri, 2024, *Relier les rives. Sur les traces des morts en Méditerranée*, Paris, La Découverte.
- Kobelinsky, Carolina & Stefan Le Courant (dir.), 2018, *La mort aux frontières de l'Europe. Retrouver, identifier, commémorer*, Lyon, Le Passager clandestin.
- Kobelinsky, Carolina, 2022, « Vivre avec les morts des frontières de l'Europe », in Valérie Robin Azevedo (dir.), *(Im)matérialités de la mort*, Paris, éditions du CNRS, p. 187-203.
- Latté, Stéphane, 2015, « Le choix des larmes. La commémoration comme mode de protestation », *Politix*, p. 7-34.
- Lecarpentier, Chloé, 2019, *Problématique médicale et sociale d'une vague migratoire nouvelle sur Briançon : bilan d'une année de prise en charge et vécus des parcours de soins*, thèse de doctorat, Faculté de médecine de Marseille.
- Mbembé, Achille, 2020, *Brutalisme*, Paris, La Découverte.
- Petit, Emmanuelle, 2016, *Se souvenir en montagne. Guides, pierres et places dans les Alpes*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Ravetto, Mathilde, 2023, « Que tu sois là où tu es, que ton âme repose en paix » : discours, mémoire(s) et mises en récit des mort.e.s de la migration aux frontières européennes, mémoire de master, Université Grenoble Alpes.
- Siméant, Johanna, 1998, *La Cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Trucco, Daniela, 2016, « L'expérience du Presidio No Border à Vintimille, été 2015 », *Mouvements*.
- Velay, Daphné, 2024 « Dans la forêt vers Briançon : une manifestation particulière des tensions liées à l'accueil des personnes exilées à la frontière haute-alpine », *Écarts d'identité*, n° 142, p. 22-27.
- Verweijen, Judith, 2020, « A microdynamics approach to geographies of violence: Mapping the kill chain in militarized conservation areas », *Political Geography*, n° 79.
- Veschambre, Vincent, 2008, *Traces et mémoires urbaines : enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.